



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan de renforcement des capacités des superviseurs des IMF au regard de la loi n°2025-14 du 14 juillet 2025

Avril 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de la finance décentralisée occupe une place importante dans la politique d'inclusion financière au Bénin. Sa stabilité, sa viabilité et sa crédibilité reposent en grande partie sur l'efficacité du dispositif de supervision, de contrôle et d'accompagnement assuré par l'ANSSFD.

La **Stratégie d'assainissement du secteur de la microfinance 2023-2025** a déjà identifié comme priorité le **renforcement des capacités de l'ANSSFD pour une meilleure surveillance et un encadrement optimal du secteur**. Elle souligne notamment la nécessité d'actualiser et de mettre en œuvre le plan pluriannuel de renforcement des capacités du personnel, de renforcer la supervision, de disposer de ressources adaptées et d'un système d'information performant, et de consolider les moyens techniques des inspecteurs-vérificateurs.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la **loi n°2025-14 du 14 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin** entraîne de nouvelles exigences pour les IMF, mais aussi pour les organes en charge de leur supervision. D'après la communication sur l'état de préparation des IMF, les principaux domaines concernés sont notamment :

- la gouvernance ;
- le contrôle interne et la gestion des risques ;
- le système d'information de gestion (SIG) ;
- la protection des clients et des coopérateurs ;
- la transformation institutionnelle et les exigences de capitalisation.

Une récente étude de l'ANSSFD met en évidence une connaissance encore insuffisante de la nouvelle loi par les IMF, des écarts significatifs dans plusieurs domaines technico-organisationnels et un besoin explicite de formation, d'assistance technique et d'accompagnement structuré. Dans ce contexte, il est indispensable que les superviseurs des IMF disposent eux-mêmes des compétences, outils, référentiels et méthodes nécessaires pour :

- interpréter correctement les nouvelles exigences légales ;
- apprécier les trajectoires de mise en conformité des institutions ;
- conduire des contrôles plus ciblés et plus homogènes ;
- accompagner efficacement le secteur dans sa transition réglementaire.

L'ANSSFD souhaite donc recruter un consultant pour élaborer un **plan de renforcement des capacités des superviseurs des IMF**, aligné sur la loi n°2025-14, sur les enjeux de transformation du secteur et sur les besoins opérationnels de la supervision.

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Promotion des Structures Coopératives dans certains Pays d'Afrique », mis en œuvre au Bénin par la DGRV – Deutscher Genossenschafts- und Raiffeisenverband e. V. (Confédération Allemande des Coopératives

et des Raiffeisen) en collaboration avec l'Agence nationale de supervision du secteur de la finance décentralisée (ANSSFD).

2. Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est d'**élaborer un plan structuré, opérationnel et budgétisé de renforcement des capacités des superviseurs des IMF**, permettant à l'ANSSFD d'exercer efficacement ses missions de supervision, de contrôle, de veille et d'accompagnement des IMF dans le contexte de mise en œuvre de la loi n°2025-14 du 14 juillet 2025.

3. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la mission consistera à :

1. Analyser les implications de la loi n°2025-14 sur les missions, compétences et méthodes de travail des superviseurs des IMF.
2. Faire l'état des lieux des capacités actuelles des superviseurs concernés, au regard des nouvelles exigences techniques, juridiques, prudentielles et organisationnelles.
3. Identifier les écarts de compétences, de connaissances, d'outils et de procédures de supervision.
4. Définir le référentiel de compétences attendu pour les superviseurs dans le nouveau contexte réglementaire.
5. Élaborer un plan pluriannuel de renforcement des capacités, incluant les thématiques prioritaires, les profils cibles, les modalités pédagogiques, le phasage, les coûts et les indicateurs de suivi.
6. Proposer des outils d'opérationnalisation du plan, notamment un dispositif de pilotage, un mécanisme d'évaluation des acquis et des recommandations pour la mobilisation des ressources.

4. Résultats attendus

Au terme de la mission, les résultats ci-après sont attendus :

- les implications de la loi n°2025-14 sur la supervision des IMF sont clairement analysées ;
- un diagnostic des capacités actuelles des superviseurs est réalisé ;
- les besoins de renforcement de capacités sont identifiés et hiérarchisés ;
- un référentiel de compétences des superviseurs est défini ;
- un plan de renforcement des capacités, assorti d'un chronogramme, d'un budget et d'indicateurs de suivi, est élaboré ;
- des recommandations opérationnelles sont formulées pour la mise en œuvre, le financement et l'actualisation périodique du plan.

5. Approche méthodologique attendue

Le consultant devra proposer une démarche participative, analytique et orientée vers l'opérationnalisation. La méthodologie devra combiner :

- une réunion de cadrage avec l'ANSSFD ;
- une revue documentaire approfondie ;
- des entretiens avec les responsables et superviseurs concernés ;
- une analyse des postes, fonctions et missions ;
- au besoin, l'administration d'outils de diagnostic des compétences ;
- une restitution intermédiaire ;
- un réunion de validation.

La méthode devra permettre d'aboutir non seulement à un document stratégique, mais aussi à un outil pratique directement exploitable par l'ANSSFD.

6. Livrables attendus

Les livrables attendus sont :

Livrable 1 : Note de démarrage

Livrable 2 : les outils et supports de formation, le chronogramme indicatif

Livrable 3 : le rapport de renforcement des capacités

Livrable 4 : le plan de suivi des acquis

7. Durée indicative de la mission

La durée indicative de la mission est de **30 jours calendaires** à compter de la notification du contrat.

8. Profil du consultant

Le consultant devra justifier de :

- un diplôme de niveau Bac+5 au moins en microfinance, finance, économie, droit, gestion, audit, administration publique ou domaine connexe ;
- au moins 10 années d'expérience pertinente dans le secteur de la finance, de la supervision financière, ou du renforcement de capacités institutionnelles ;
- une expérience confirmée dans l'élaboration de plans de formation, de référentiels de compétences ou de dispositifs de professionnalisation ;
- une bonne connaissance du secteur de la microfinance dans l'UEMOA et, de préférence, du contexte béninois ;
- de bonnes capacités d'analyse, de rédaction et de facilitation.

9. Procédure de sélection

Les consultants intéressés doivent soumettre :

- **Une offre technique** : Détaillant la méthodologie, le plan de travail, et les outils pédagogiques proposés.
- **Une offre financière** : Présentant le coût total de la mission, y compris les honoraires, les frais de transport, etc.

Les propositions doivent être envoyées avant la date limite du **08 Mai 2026 à 17h00** aux adresses suivantes : rwassou@dgrv.coop et lgodjo@dgrv.coop en mettant en copie rkoudjou@anssfed.bi